

COMPTE-RENDU de la REUNION

du lundi 20 juillet 2015

Convocation le 16 juillet 2015

Le lundi 20 juillet 2015, le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30, légalement convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Présents : Tous les membres en exercice

M. Michel FRUIT a été élu secrétaire de séance.

Avant de débiter la réunion, monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir ajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'AD'AP. Le conseil municipal accepte.

Réunion du 29 juin 2015

Le compte rendu de la dernière réunion a été lu et validé par l'ensemble du conseil municipal.

Prêt à moyen terme

Délibération n° 24.2015

Monsieur le Maire donne connaissance, aux Membres présents, des projets envisagés par la Collectivité, objets de la présente demande de financement, à savoir :

Aménagement voirie - Aménagement cuisine salle polyvalente - Mise en sécurité de la façade de l'église et réfection du crépis de la sacristie -Rénovation terrain de tennis

Le montant des travaux est détaillé sur le tableau ci-joint.

Il expose que ces projets comportent l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont les devis s'élèvent à 136 775. € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues

1° - Prennent en considération et approuvent les projets qui leur sont présentés,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

➤ Montant des Devis :	136 775€
➤ Subvention (s) :	8 403€
➤ Autofinancement	28 372€
➤ Emprunt sollicité au C.A.M. : PRET MOYEN TERME	100 000€

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 100 000 €, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 5 années à partir de 2015 par périodicités trimestrielles.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean-Marie ALLOUCHERY, maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

FCTVA

Délibération n° 26.2015

Création du dispositif de préfinancement à taux zéro du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) par la Caisse des Dépôts.

Monsieur le Maire informe le conseil :

- qu'afin de participer à la relance de la commande publique, de soutenir l'investissement public local, le Président de la République a annoncé le 8 avril dernier, la création du dispositif de préfinancement à taux zéro du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) par la Caisse des Dépôts.
- que la Préfecture du département de la Marne se joint à la Caisse des Dépôts pour promouvoir le dispositif de préfinancement du FCTVA.
- qu'il souhaite que la commune recourt à l'emprunt à taux zéro pour le préfinancement du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **accepte** de recourir à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts, à taux zéro , pour le préfinancement FCTVA sur les dépenses inscrites au budget 2015 (comptes 21,231,235 et 1675) avec une durée du prêt de 17 mois , le remboursement 50% du capital en décembre 2016 et 50% en avril 2017.

- **autorise** le maire à signer le contrat de prêt

AD'AP

Délibération n° 27.2015

Agenda d'Accessibilité Programmée pour les ERP de la commune (Mairie- Ecole - Eglise -- salle polyvalente et chambre chaude)

Le maire informe le conseil Municipal que le [Décret no 2014-1327](#) introduit une nouvelle notion importante d'attestation d'accessibilité. En effet, le propriétaire d'un établissement ou d'une installation soumis à l'obligation d'accessibilité est responsable de la **transmission de l'attestation d'accessibilité ou du dépôt de la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée concernant cet établissement ou installation.**

Afin de respecter les dispositions du décret, Monsieur le Maire précise que les prestations suivantes ont été effectuées

- L'état des lieux et le traitement des données accessibilité,
- L'établissement d'une synthèse intégrant les données patrimoniales,
- La définition d'une stratégie de mise en accessibilité,
- L'élaboration du programme de travaux,
- L'identification des demandes de dérogations éventuelles avec une argumentation,
- La formalisation de l'Ad'AP pour dépôt en Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- présenter la demande de validation de l'Agenda
- signer tous les documents afférents

Questions diverses

- **Communauté de communes Champagne Vesle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion des maires de la CCCV est programmée le mercredi 22 juillet 2015 pour rencontrer le bureau d'études (cabinets Landot et Stratorial finances) retenu pour réaliser l'étude relative aux « enjeux financiers et organisationnels liés à des ajouts de compétences ou de prestations de services ».

Séance levée à 20h30

Jean-Marie ALLOUCHERY

Régis HANON

Michel FRUIT

André DEMAGNY

Victorien GUERLET

Véronique LABBÉ

Gaëlle DRAVIGNY

Jacky GUILPIN

Jocelyne DRAVIGNY

Benjamin FENEUIL

Valérie DEZOTHEZ